

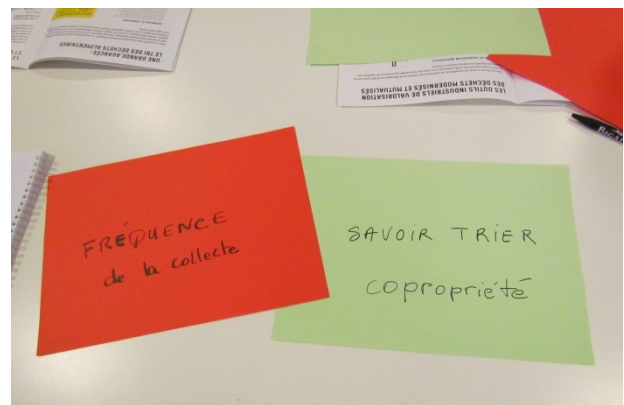
# **CONFÉRENCE « NOS DÉCHETS DEMAIN »**

## **Quelle gestion des déchets sur notre territoire en 2020-2030 ?**

Mardi 14 novembre (18h30-21h) - Salle du Conseil Métropolitain  
Forum, 3 rue Malakoff, Grenoble



## COMPTE-RENDU DU TEMPS D'ÉCHANGES



### **FRÉQUENCE DE COLLECTE**

**Comment seront réorganisées les fréquences de collecte, notamment suite à l'ajout d'une poubelle marron pour les déchets alimentaires ?**

La collecte de la poubelle marron (déchets alimentaires) remplacera au moins une collecte de la poubelle grise (ordures ménagères). D'autre part, un service plus homogène sera installé progressivement selon la typologie d'habitat.

### **DÉCHETS ALIMENTAIRES**

**Je souhaite trier mes déchets alimentaires dès maintenant, est-ce que je dois attendre 2020 ?**

Pas du tout, il est tout à fait possible de composter dès maintenant ! Des formations sont proposées régulièrement par la Métropole [RDV sur l'agenda de [moinsjeter.fr](http://moinsjeter.fr) pour connaître les dates des prochains ateliers sur le lombricompostage et le compostage de proximité].

**Est-ce qu'il y aura des sacs compostables distribués pour la collecte des déchets alimentaires ?**

Oui, il y aura des sacs compostables et biodégradables, c'est en effet la solution qui a été choisie. Nous veillons à ce que le matériel retenu soit le plus adapté possible afin de faciliter le nouveau geste de tri des habitants. A noter que ces sacs seront biodégradables dans un centre de compostage industriel (comme celui de Murianette) mais pas dans les sites de compostage de proximité.



### **COMPOSTAGE**

**C'est une bonne solution d'installer des sites de compostage partagé dans les immeubles, mais cela doit être géré par du personnel compétent.**

Nous encourageons bien évidemment le compostage de proximité. Même si la collecte des déchets alimentaires sera mise en place via le Schéma Directeur Déchets, la solution du compostage est toujours celle à privilégier. Ces initiatives doivent continuer à être saisies par les habitants mais il faut aussi que la Métropole puisse prendre le relai et fournir un appui technique et logistique pour tous les sites de compostage collectif.

### **Avez-vous pensé à récompenser l'implication citoyenne dans le compostage collectif ?**

La réflexion est en cours, beaucoup d'idées sont en chantier. La Métropole travaille sur le développement d'un mobilier urbain mieux adapté pour une incitation efficace (ex : si un usager ramène une bouteille de verre dans un conteneur, il pourrait avoir des points ou un bon de réduction pour acheter dans les commerces locaux).

### **MÉTHANISATION**

**Est-ce que les citoyens peuvent s'associer à la Métropole pour investir dans le futur projet de méthaniseur (comme dans les Monts du Lyonnais par exemple) ?**

Cela existe pour les énergies renouvelables. Nous ne l'avons pas envisagé sur la méthanisation mais nous examinerons les propositions en ce sens.

**Quid des petits méthaniseurs (comme le projet de méthaniseur du self Clémenceau sous le Palais des Sports, projet lauréat du budget participatif de Grenoble) ? Est-ce que la Métropole va soutenir le développement de ce genre de petits méthaniseurs pour les restaurateurs par exemple ?**

Ce n'est pas un dispositif retenu pour le territoire. Nous devons construire un centre de méthanisation de moyenne capacité afin de valoriser au mieux les déchets organiques. En dehors de cas très particuliers, la multiplication d'équipements de petites capacités n'est pas une offre très efficace. Pour information, des tests de collecte des déchets alimentaires viennent de commencer dans l'hypercentre de Grenoble auprès des restaurateurs et des commerces alimentaires, et la qualité de tri est très bonne. [Détail des opérations pilotes déchets : <https://www.lametro.fr/499-operations-pilotes-de-nouvelles-collectes-et-frequences.htm> ]

### **DÉCHETS VERTS**

**Comment éviter l'apport de déchets verts (déchets de jardin) dans la collecte ?**

On va essayer ! A noter que nous proposons la mise à disposition de broyeurs pour les habitants des communes éloignées des déchèteries. De plus, les consignes seront très claires : pas de déchets de jardin dans la future collecte des déchets alimentaires.

### **LA TARIFICATION INCITATIVE (TEOMI)**

**Comment va faire la Métropole pour les grands ensembles collectifs avec un seul local poubelle (ou avec des bacs enterrés) pour que la tarification incitative soit appliquée ?**

Ce n'est pas la solution technique qui pose un problème, mais plutôt l'accompagnement citoyen qui sera un réel challenge. Pour l'habitat vertical et les usagers en points d'apport volontaire, l'une des solutions étudiée est de donner un badge à chaque habitant pour ouvrir la poubelle collective, ce qui



permettra d'identifier la quantité de déchets jetés de manière individuelle (c'est ce qui se passe à Besançon et dans de nombreuses villes d'Europe). Il est aussi envisageable que le syndic propose de répartir les coûts en fonction des locataires (au millième par exemple comme pour le chauffage collectif).

**Chez moi, il n'y a pas de local poubelle, les bacs sont la plupart du temps ouvert sur l'espace public, est-ce que la mise en place de la tarification incitative (TEOMI) ne va pas inciter les gens à mettre leurs déchets dans les poubelles des autres, ou dans les corbeilles publiques pour éviter de payer ?** Les incivilités existeront et nous avons prévu d'y faire face. Il faut en effet que la Métropole mette en place des moyens d'accompagnement des citoyens. Par exemple, la visite du centre de tri a un rendement de 100%, chaque visiteur devient par la suite un trieur (s'il ne l'était pas avant bien entendu), il faut donc favoriser la mise en place et la modernisation de ce type d'outils de sensibilisation.

Si on choisit la facturation à la levée pour la TEOMI, les habitants seront incités à présenter des poubelles pleines, ce qui permet d'optimiser les tournées de collecte.

Une autre option est la facturation au poids pour la TEOMI. Dans tous les cas, l'utilisateur sera identifié et nous serons en capacité de connaître son utilisation du service de collecte des déchets.

### **POLICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Je suis contre la police et l'infantilisation des adultes ! Je suis pour une journée pédagogique pour les enfants dans les écoles.**

La réalité aujourd'hui c'est que les poubelles de tri sont trop contaminées. Les ripeurs ont du scotch et des autocollants qu'ils entrent sur les poubelles quand elles sont mal triées pour indiquer aux usagers que les bacs ne seront pas collectés dû au non-respect des consignes de tri. En complément, une équipe d'ambassadeurs du tri se déplace pour rappeler les consignes de tri lorsque des problèmes récurrents sont constatés par les ripeurs. Malgré ce dispositif, nous ne constatons pas d'améliorations significatives, d'où la nécessité de mettre en place une police de l'environnement. Cela n'épargnera pas notre devoir de pédagogie indispensable. Il est vrai que le choix des mots est important, le terme de police n'est peut-être pas adapté. Le but n'est pas d'enregistrer des amendes, mais bien de soutenir et de venir en complément de l'accompagnement pédagogique. Il s'agit là d'un des derniers recours une fois que toutes les actions d'information et de sensibilisation ont été menées.

Au sujet de la sensibilisation dans les écoles, l'équipe des ambassadeurs du tri est très mobilisée pour sensibiliser ce public qui reste une cible prioritaire pour la Métropole.

### **ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS**

**Félicitations ! Je suis très contente que ces questions progressent et que vous partagiez ces informations avec les habitants. Concernant les commerces, quels accompagnements envisagez-vous ? Par exemple, les cafés du type « french coffee shop » distribuent beaucoup de gobelets jetables ...**

Actuellement, deux opérations pilotes sont menées dans l'hypercentre de Grenoble depuis le 6 novembre 2017 : la collecte des déchets alimentaires et la collecte des cartons pour les commerçants. Ces deux expérimentations ont été mises en place par la Métropole pour accompagner les commerçants. D'autre part, des mesures incitatives (la redevance spéciale) les



poussent à trouver des solutions pour réduire leurs déchets. Les professionnels produisant plus de 1100l de déchets par semaine (en ordures ménagères et en déchets recyclables) sont soumis à la redevance spéciale (ils doivent ainsi payer au coût réel la collecte et le traitement des déchets s'ils souhaitent rester au service public). [Informations sur les professionnels : <https://www.lametro.fr/44-je-suis-un-pro.htm> ]

### **Je constate qu'il n'y a pas de tri sur les marchés, qu'allez-vous faire ?**

Tout d'abord, rappelons que les marchés restent une compétence communale (et non métropolitaine). Néanmoins, nous aidons les communes à faire évoluer leurs règlements des marchés pour qu'elles intègrent un engagement réel des commerçants non sédentaires dans le tri de leurs déchets en utilisant les moyens qui seront mis à leur disposition afin d'arriver à des marchés zéro déchet.

### **Le vrac c'est bien, il faudrait le promouvoir, quelles actions a prévu la Métro ?**

Nous allons essayer de voir les problématiques que rencontrent les porteurs de projet afin d'identifier comment les aider.

## **CONSIGNES DE TRI**

**Dans le milieu étudiant, les consignes de tri sont différentes car c'est un prestataire privé qui collecte les déchets du campus. C'est donc compliqué pour les étudiants de la Métropole qui ont des consignes différentes entre leur lieu de vie et la fac !**

Nous avons rencontré la gouvernance du campus pour réfléchir à l'harmonisation des consignes de tri et pour mener des actions de sensibilisation ciblées pour le public étudiant.

**A quand l'harmonisation des couleurs pour les poubelles de tri : les poubelles vertes de la Métropole vont-elles passer au jaune pour respecter le code couleur international ?**

La préconisation nationale est d'utiliser un couvercle jaune pour la collecte sélective et gris pour les ordures ménagères. Nous l'appliquons pour toute nouvelle livraison de containers.

### **Envisagez-vous d'installer des poubelles de tri sur l'espace public ?**

Nous avons pris une mesure d'incitation financière envers les communes pour aider à la mise en place d'équipements qui favorisent le tri et notamment les poubelles de rue.

**J'habite en zone rurale, les containers de tri (points d'apport volontaire) sont souvent remplis de déchets non recyclables : comment faire ?**

Globalement les points d'apport volontaires recueillent une bonne qualité de tri des déchets mais un volume inférieur à la collecte en porte-à-porte. Signalez-nous les points négatifs pour que nous agissions avec la commune.



### **LES COUCHES LAVABLES**

Je l'utilise pour mes enfants, je trouve ça super : bénéfiques pour la santé, le budget, et l'environnement. A titre professionnel, j'accompagne des structures de petites enfances pour passer aux couches lavables. Il y a donc de la demande !

**L'impact environnement et le bilan carbone est-il réellement moindre avec des couches lavables étant donné que l'on utilise beaucoup d'eau pour les laver ?**

Il a été démontré que produire des couches jetables nécessite de puiser dans les ressources pétrolières pour l'énergie et que cela pollue l'eau au cours du process de fabrication, l'impact environnemental est donc clairement plus lourd lors de la fabrication des couches jetables comparé à celles des couches lavables.

Au niveau de l'analyse global du cycle de vie, l'impact des couches lavables est moindre si des critères d'utilisation des couches sont remplis (ex : lave-linge A+, machine pleine, détergents écologiques, etc.)

[Critères à respecter en page 11 de l'étude de la FNE : [https://www.fne.asso.fr/com/cp\\_en\\_pdf\\_2/dp-couches.pdf](https://www.fne.asso.fr/com/cp_en_pdf_2/dp-couches.pdf)]

### **CHAUFFAGE URBAIN**

**La réduction des déchets sera-t-elle problématique pour le chauffage urbain ?**

Non, notre Schéma Directeur Déchets s'est construit en totale concertation avec le Schéma énergie. Ce dernier a bien pris en compte les nouvelles volumétries de l'incinération. Les dispositions globales d'économies d'énergie, d'améliorations de l'habitat et de densification du réseau chaleur existant ajoutées à la création de la centrale bois, concourent à l'équilibre du réseau public de chaleur.



## **Grenoble-Alpes Métropole**

3 rue Malakoff – CS 50053  
38 031 Grenoble cedex 01

**lametro.fr**

---

### **Renseignements déchets:**

0 800 500 027  
contact.dechets@lametro.fr

**moinsjeter.fr**

